Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 27 août 2024

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 27 août 2024, à 19 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Bertrand REY, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Isabelle FREIXAS, M. Jérôme BATAILLER, M. Cédrick GARDON, Mme Annie GUEFFIER, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE, Mme Emilie THOBIE.
Absent : Mme Valérie BELLIER, M. Frédéric JACQUET,
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant :

- Commission d'Appel d'Offre
- Création Régie d'avance
- Non-conformité aire de jeux
- Rentrée scolaire 2024-2025
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2024 a été adopté à l'unanimité.

1) Commission d'Appel d'Offre

Le Maire indique qu'il va être nécessaire de lancer une consultation pour les futurs travaux du château de l'Arthaudière.
Afin de pouvoir lancer cette consultation, il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offre.

Membres de la commission : DARLET Jean-Claude, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY, Fabrice PRUNELLE, Laurent RICHARD, Isabelle FREIXAS, Ana Cristina ANES GOMES FERNANDES, Cédrik GARDON, Jean-Pierre ROSE.

Pour rappel, il y aura une 1ère phase qui consistera à faire l'étude du site avec les propositions de réhabilitations possible. La consultation va être lancer, une première sélection de 3 candidats sera faite pour ensuite pouvoir en sélectionner un seul qui accompagnera la commune dans la réhabilitation de l'aile brulée.

Rappel des dates clés :
20/09 → dernier délai dépôt des candidatures
26/09 → dépouillement des candidatures à 09h00
27/09 → courrier réponse aux sélectionnés et aux non sélectionnés
18/10 → visite collective du château avec les 3 entreprises sélectionnées, à 10h00
18/11 → dépôt des dossier de proposition
22/11 → audition des candidats avec présentation des projets 09h00, 10h30, 14h00

2) Régie d'avance

Le maire indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance, afin de permettre à la commune de disposer d'une carte bancaire pour des petits paiements en ligne. Par exemple le paiement de la dernière carte grise du véhicule de la commune a été faite par l'adjointe, car la commune n'avait pas de moyen de paiement en ligne.
Il est donc nécessaire de régulariser la situation, afin d'éviter des dépenses par des élus ou agents au nom de la commune.

Le maire indique qu'il faudrait un plafond de 1000€ avec la possibilité d'avoir une carte bancaire.

Le maire propose de nommer en tant que régisseur Pauline AGERON dit BLANC.

A l'unanimité, les membres du conseil votent à l'unanimité la création d'une régie d'avance ainsi que la nomination de la régisseuse.

3) Non-conformité aire de jeux

L'aire de jeux a 22ans, à la suite des derniers contrôles il a été mis en avant des problèmes de conformités.
Il a été demandé aux agents techniques de faire le nécessaire pour démonter les jeux installés.
Une question se pose : que faire de cet espace ? Il y a des problèmes de stationnement dans le village quand il y a des évènements, mais aussi des problèmes de déjections canines sur cet espace et le terrain de boule nécessite une remise au propre.
Il y a donc une réflexion à lancer pour un lieu pour les jeunes, mais on peut relancer aussi cette idée de déplacer la SDF avec un city au niveau du cimetière.

Des devis ont été demandé afin d'avoir une idée des tarifs de certaines petites structures de jeux.
Pour un petit jeu, il faut compter en moyenne 930€ HT, et il faut compter en plus le panneau et le poteau pour 516€ HT et l'aménagement du sol amortissant de l'espace de jeux.

Il faut prévoir un groupe de travail concernant l'aménagement de l'aire de jeux à court termes pour réfléchir ce que la commune souhaite faire pour les jeunes chavanais. Membres du groupe : Ana, Emilie, Etienne, Annie, Céline, Laurent, Fabrice.

4) Rentrée scolaire 2024-2025

La rentrée scolaire des élèves est le 02/09, pour les enseignants le 30/08.
Un nouveau directeur arrive, Thierry HOLZER. Il était directeur dans le Sud de la France pendant de nombreuses années.

Un rdv est donné à la presse le jour de la rentrée scolaire à 09h30.
Les travaux de façades sont terminés.
La livraison des repas avec l'entreprise Cécillon s'est bien passée sur l'ensemble de l'année scolaire, malgré quelques petits soucis mineurs. L'idée est donc de renouveler pour la rentrée prochaine le contrat avec le traiteur Cécillon.

Céline LANHEAUME, en charge de la politique éducation de la commune, indique qu'elle a travaillé sur une charte ATSEM (sur la base du modèle de celle de Saint-Marcellin) qui remet en avant les missions des ATSEM, leurs responsabilités et leurs relations avec le corps enseignant.

5) Questions diverses

La commune a effectué un certains de nombre de travaux, une inauguration est prévue le samedi 21 09 2024 à 11h00.
L'ordre des inaugurations est la suivante : les vitraux de l'église, porte et accès PMR de la Mairie, école, château de l'Arthaudière.
Les invitations vont être lancées aux habitants de la commune, aux entreprises ayant effectuées les travaux, aux maires des 47 communes de la SMVIC, aux sénateurs, au président de la SMVIC, au préfet, au président de la Région Auvergne Rhône Alpes, au président du Département de l'Isère, aux présidents des intercommunalités de l'Isère …

L'inauguration du réseau de chaleur est à prévoir avec l'entreprise FORESTENER dans un deuxième temps.

Il est nécessaire de faire un point sur les travaux en cours.

- Traversée des barmes : une demande de devis a été faite. Un poteau télécom pose un problème. Un signalement a été lancé
- Eglise : des devis ont été demandés pour faire faire les joints intérieur des sous bassement, mais aussi refaire les façades, un devis pour l'électricité a été fait aussi pour la mise aux normes de l'installation et prévoir la possibilité d'installer les anciens chauffages électriques de la salle des fêtes.

Le Maire indique, aux membres présents du Conseil, que le Maire de Saint-Hilaire-du-Rosier a pris contact avec lui concernant la rambarde du pont qui marque la limite séparative des deux communes

« route de Saint-Hilaire-du-Rosier ». Le Maire de Saint-Hilaire-du-Rosier a indiqué qu'une demande de subvention allait être lancée.

Les appartements communaux ont eu des travaux afin d'améliorer les consommations énergétiques (raccordement réseau de chaleur, changement fenêtre, installation de spots led , isolation des plafonds).Le Maire indique donc qu'il serait nécessaire de réviser les loyers de chacun des appartements. Il indique qu'il serait bien de faire faire des évaluations à la personne qui a déjà fait le nécessaire pour l'appartement situé au 70 rue du marquis de la porte. La commune est en attente du retour des visites des logements organisées par SoliHa.

La commune a lancé la procédure pour acheter la parcelle cadastrée WD 30, la signature définitive auprès du notaire à lieu le mardi 03/09/2024.

Un courrier doit être rédiger à l'attention de la personne qui utilise actuellement les écuries du château ainsi que le pré attenant. Celle-ci a été pris sur le fait entrain de jeter des déchets végétaux au niveau de la plateforme, chose interdite. La commune souhaite aussi récupérer les écuries pour de projet de stockage et autres.

Céline LANTHEAUME a travaillé sur l'organigramme du nouveau site internet, elle l'a envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil. Il est nécessaire d'avoir un retour de l'ensemble des membres afin de faire un retour.
L'ensemble des conseillers présents ainsi que le Maire valide l'organigramme.

Prochains CM

- 29/10/2024, 20h00
- 10/12/2024, 19h00

La séance est levée à 20h21.